Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026066-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Étaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, CLERO Ewen, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, NOUAILLE DEGORCE Stéphanie, DE PENFENTENYO Aude

Excusés : SYLVESTRE Jean-Yves ayant donné procuration à DANIEL Stéphane

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	14	15

Secrétaire de séance : Pierre LE POGAM

Date de convocation : 17/07/2026 **Date d'affichage** : 24/07/2026

Objet de la délibération : Désignation des représentants au sein de la CLECT de Quimperle Communauté

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT est chargée d'évaluer les charges résultant des transferts de compétences entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale. Ses travaux permettent notamment de déterminer le montant des attributions de compensation versées aux communes.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux et de l'installation de Quimperlé Communauté, il convient de désigner un représentant de la commune appelé à siéger au sein de cette commission.

Madame le Maire propose de désigner :

M. Stéphane DANIEL en qualité de représentant titulaire et M. Pierre LE POGAM en qualité de représentant suppléant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE M. Stéphane DANIEL en qualité de représentant titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Quimperlé Communauté ;
DÉSIGNE M. Pierre LE POGAM en qualité de représentant suppléant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Quimperlé Communauté ;

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026066-DE

AUTORISE Madame le Maire à notifier cette désignation à Quimperlé Communauté et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Vote : 15 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano

MAIRIE D'ARZANO
29300 (Finistère)